

Une histoire d'amour « hivernale »

Demander d'asile en attente d'une place en CADA¹, il est arrivé un jour dans le dispositif hivernal d'hébergement. Il avait l'air exténué, comme absent de lui-même, mais parlait beaucoup. On sentait dans ses flots de paroles à la fois une souffrance - évocation de la torture, de l'éloignement, de l'exil - et une amertume ou une sorte de colère contre un manque d'accueil (procédures contraignantes, attente insupportable d'un hébergement, etc.).

Rached SFAR,
Responsable service asile,
Responsable de CADA,
ADATE, Grenoble

¹ Centre d'Accueil pour
Demandeurs d'Asile

Quelques jours après, la nouvelle a circulé à son sujet : il est amoureux d'une compatriote, hébergée également dans le même dispositif. La révélation de cet amour avait comme changé les rapports des autres hébergés à ce couple. Une sorte de permissivité ou de tolérance, voire d'encouragement silencieux, se lisait dans les comportements : on libérait la place à côté de l'un lorsque l'autre arrivait dans la salle, on tolérait sa présence dans la cuisine lorsque c'était son tour à elle de préparer le repas, etc. Son comportement avait changé également. Il s'efforçait de se rendre présent en aidant partout, en se montrant serviable avec tout le monde. Il ne parlait plus beaucoup, mais affichait beaucoup de sourires et de pudeur.



Cette rencontre et cet amour illustrent une des dimensions que nous avons toujours souhaité insuffler dans ce dispositif : au-delà du technique, retrouver toujours l'humain, en capacité communautaire de surmonter les difficultés rencontrées. Après le départ de sa bien-aimée (relogée dans un CADA sur une commune que nous nommerons Fleury), notre amoureux se présentait quasiment tous les jours à

l'accueil pour demander si on lui avait trouvé une place. Cette demande était celle de tous les hébergés dans le dispositif hivernal, angoissés par la perspective de se retrouver à la rue à la fin de l'hiver. Mais ce qui le tourmentait le plus, c'était de se voir attribuer une place CADA loin de sa bien-aimée (attribution qu'il ne pourrait pas théoriquement refuser). Lors de la séance d'information collective annonçant les affectations en CADA, il fut informé qu'une place lui avait été attribuée par la Commission de Coordination et de Concertation, que nous nommerons St Martin et éloignée de celle où résidait sa compatriote. La bonne nouvelle fut du coup pour lui une « mauvaise » : « Il n'y a pas de place au CADA de Fleury s'il vous plaît ? » demanda-t-il presque anéanti. « Pourquoi Fleury ? » lui ai-je demandé. Il a juste baissé la tête esquissant un sourire gêné. Par contre, toute l'assemblée, au courant de son histoire d'amour, a ri. Les histoires humaines comme celle-là mettent à l'épreuve les dispositifs. Ces derniers sont conçus dans une gestion qui ne peut pas toujours tenir compte des singularités et de l'imprévisibilité de la vie : ici, une histoire d'amour entre deux personnes, profondément atteintes dans leur existence, qui ne se connaissaient pas mais dont la rencontre, dans le cadre du dispositif hivernal pour demandeurs d'asile, a permis de projeter quelque chose qui contient la promesse de mobiliser de nouvelles forces de vie pour s'en sortir ensemble.

Conscient de cette problématique, je me suis donc adressé à une responsable du CADA de Fleury, lui demandant de réserver une place pour cette personne. Il était nécessaire d'argumenter : les « histoires d'amour » ne se suffisent pas malheureusement par elles-mêmes à convaincre un « dispositif ». J'ai dû donc construire mon argumentaire autour des points suivants :

- que l'une des fonctions de l'accueil dans les CADA, c'est de permettre aux personnes accueillies, quand c'est possible, de briser la solitude du vécu de l'exil.
- que ce n'était pas seulement une question de « place » à attribuer mais de soutien à des personnes qui

s'épaulent dans leur « galère » pour s'en sortir.

- qu'il faut comprendre cette demande comme la reconnaissance d'une situation pouvant aider la personne concernée à trouver une possibilité de dépassement à l'extrême souffrance qu'elle vit.

- que l'enjeu psychique de la survie qui en découle, passe probablement par le recours à d'autres raisons de vivre, sans annuler ni la blessure ni la procédure (possibilité de résilience).

La Commission a fini, après échange, par donner un avis favorable, sous condition d'acceptation de l'autre personne concernée. La prime pour le CADA – toujours le spectre du calcul ! - étant la possibilité de gagner une place si les deux personnes décident d'occuper la même chambre !

Le calcul fut juste : les deux personnes partagent effectivement aujourd'hui la même chambre.

Quant à nous, nous restons tous avec les mêmes questions : A-t-on bien fait ? Et si cela se passait mal entre eux ? La réparation « par l'amour » permet-elle de mieux supporter le préjudice subi et d'en atténuer le malheur ? Quelles répercussions sur les procédures concernant l'un et l'autre ?...

Nous n'aurons probablement pas réponse à toutes ces questions (mais doit-on absolument l'avoir ?). Cependant, nous restons convaincus que cette histoire – et bien d'autres abritées par les CADA – nous apprend à aiguïser notre écoute de ce qui est de l'ordre de la « vie » dans ce genre de dispositif. Au-delà de l'hébergement au sens propre, au-delà du souci même de l'accompagnement des procédures en tant que telles, et malgré le court laps de temps pendant lequel nous accompagnons les personnes que nous accueillons, les dispositifs forment des creusets de rencontres, des lieux-temps, entre-deux dans lesquels se construisent des possibilités de relance qu'il nous faut savoir détecter et accompagner. Donner asile a un sens éthique : répondre, au-delà du registre du besoin, à celui de l'attente d'une nouvelle possibilité de vie. ■